



VOS REF.

NOS REF.

REF. DOSSIER COT-PCC-2023-58218-CAS-179268-X2Y7S1

INTERLOCUTEUR Eric BOURY

TÉLÉPHONE 03.25.76.43.36.

MAIL rte-cm-ncy-gmr-chm-tiers@rte-france.com

FAX

OBJET Prémery (58) – Réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol
Nouvel avis suite notice descriptive modifiée du 8/05/23

DDT DE LA NIEVRE

2 Rue des Pâtis

58020 NEVERS

A l'attention de Mme Nathalie DENIAUX

CRENEY- PRÈS-TROYES, le 05/06/2023

Madame,

Vous nous sollicitez pour un nouvel avis suite au mail du 08/05/2023 de Mr. ROESCH Frantz représentant NTZ SOLAR en réponse à nos contraintes émises initialement dans notre courrier du 06/01/202.

Dans la notice descriptive modifiée, NTZ SOLAR indique prendre en compte les contraintes de distance de sécurité des 5 mètres à faire respecter vis-à-vis de notre ouvrage électrique 63KV LA CHARITE-GARCHIZY-DOUDOYE portées 203-204-205-206 et dont les pylônes n° 204 et 205 sont implantés dans le site de la future centrale photovoltaïque.

NTZ SOLAR s'engage également à réaliser une clôture en matériaux non conducteurs dans un périmètre de 18m par rapport aux massifs du pylône n° 205. En complément, toute autre construction métallique dans ce même périmètre sera soumise à la même contrainte (charpente métallique supportant les panneaux photovoltaïques...).

Les autres recommandations étaient les suivantes :

- Pour éviter de transférer des tensions dangereuses pour les personnes et les biens par les réseaux secs, tous les câbles enterrés à moins de **24 mètres** (réseau de terre, coffret et alimentation BT) et à moins de **54 mètres** (coffret et alimentation téléphonique) des massifs de fondations des pylônes devront être sur-isolés. Les prises de terre des installations devront être éloignées à plus de **24 mètres** des massifs de fondations des pylônes.

Groupe Maintenance Réseaux
Champagne Morvan
10 route de Luyères
10150 CRENEY- PRÈS-TROYES
TEL : 03.25.76.43.30.
FAX :

RTE Réseau de transport d'électricité
société anonyme à directoire et conseil de
surveillance
au capital de 2 132 285 690 euros
R.C.S.Nanterre 444 619 258

www.rte-france.com





- Lors des divers travaux d'aménagement, la stabilité de nos ouvrages ne peut en aucun cas être remise en cause. Aucune modification du niveau du sol à moins de **20 mètres** des massifs de fondation des pylônes n° 204 et 205 ne peut être entreprise sans l'accord préalable de RTE. Celui-ci ne peut être ni remblayé, ni déchaussé.
- Le terrain dans l'emprise de la ligne ne doit pas être remblayé.
- En ce qui concerne les voies d'accès aux aménagements projetés, une distance de sécurité de **8 mètres** doit être également respectée entre ces derniers et les câbles conducteurs de la ligne électrique en surplomb et être soumise à l'accord de RTE. Cette obligation s'applique également à tous les parkings, aires de retournement, qui seraient implantés sous nos lignes de transport d'énergie.
- Concernant la végétation présente sur le site et notamment la haie paysagère implantée le long de la clôture à l'aplomb de la ligne électrique, cette dernière **ne devra pas dépasser une hauteur de 2 mètres** sur la largeur de l'emprise de sécurité horizontale représentée sur le plan profil en long joint.
- Un accès libre à notre ouvrage doit être conservé en permanence pour RTE, nos équipes et celles des entrepreneurs accrédités par nous pouvant être amenées à intervenir à tout moment, de jour comme de nuit, en vue de la surveillance, l'entretien ou la réparation de cet ouvrage.

Rte devra y avoir accès 24H/24H.

Pour toutes ces conditions strictement respectées, le projet de la centrale photovoltaïque sera compatible avec la présence de notre ouvrage.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées


Yannick DELIENNE
RMR Territoires

PJ : Notice demande de permis de construire modifiée du 8/05/2023 transmise par NTZ SOLAR



NTZ SOLAR

NOTICE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

PC4 : Notice descriptive

Centrale photovoltaïque au sol à PREMERY (58)

1. Maitrise d'ouvrage

NTZ SOLAR

10 rue Jean Ferrandi
75006 Paris 6e

2. Etat initial

Le projet de centrale photovoltaïque au sol se situe rue de Nolay dans la commune de Prémery dans département de la Nièvre, dans la zone UE du PLU de la commune.

Les parcelles concernées sont la E2 d'une surface de 18 860 m² et la E7 d'une surface de 23 244 m².

Le terrain est actuellement enherbé, sans arbres à l'intérieur des parcelles, entouré de haies à l'Est et au Nord, qui seront évitées et conservées ; il est légèrement pentu du Sud vers le Nord.

Une zone potentiellement humide a été identifiée à l'Est de la parcelle E2, qui sera évitée.

Une ligne aérienne électrique traverse le site d'Est en Ouest, aucun équipement ne sera installé dans une zone de 5 mètres de part et d'autre.

Une zone réservée au PLU, au Nord de la parcelle E7, sera également évitée.

3. Le projet

Le projet consiste à construire une centrale photovoltaïque au sol sur toute la surface de la parcelle à l'exclusion (i) de l'emplacement de la ligne électrique aérienne, (ii) des zones à enjeux environnementaux identifiées par l'étude d'impact (préservation de haies abritant des espèces animales, et évitement d'une zone humide), et (iii) de l'alignement au Nord de la parcelle E7 par rapport à la « zone réservée » du PLU.

Les coordonnées du poste de livraison sont :

- Latitude : 47° 09' 58.55" N
- Longitude : 3° 19' 39.16" E

a) Aménagement du terrain

Le projet ne modifiera pas la topographie du terrain et de ses abords : sa configuration, et le procédé de fixation des modules, ne nécessitant pas de terrassement ; la terre végétale sera conservée hormis au niveau de l'accès de la centrale.



NTZ SOLAR

Une clôture d'une hauteur de 2m (RAL 6005) sera installée tout le tour de la parcelle et le portail d'accès se situera à l'Est de la parcelle E2 (au niveau du poste de livraison).

Conformément aux dispositions de l'article UE-11D du PLU, des haies vives d'essence locale seront plantées au sud et à l'ouest du terrain en limite des parcelles voisines.

b) Centrale photovoltaïque

La centrale photovoltaïque sera composée :

- De 6 939 Modules photovoltaïques. Les modules photovoltaïques seront de type cristallin d'une puissance unitaire de 570Wc, ils seront de teinte bleutée. La puissance totale est de 3 955,23 KWc
- Des structures de support en acier galvanisé, couleur gris naturel, permettront l'orientation vers le Sud géographique et l'inclinaison à 15° des modules photovoltaïques. Le point haut sera à une hauteur d'environ 2.80 m. La surface totale des modules photovoltaïques est de 17 925 m². Les fondations de ces structures de support seront des pieux battus directement dans le sol
- D'un réseau électrique reliant les modules photovoltaïques au poste de livraison circulant en sous face des modules et en tranchées
- D'un poste de livraison en béton préfabriqué d'une teinte beige classique (RAL 1001), la toiture aura les mêmes spécificités. Le bâtiment aura les dimensions suivantes : 3 m de largeur, 11 m de longueur et 2.7m de hauteur, la toiture dépassera des longueurs du bâtiment de chaque côté (3.11m de large pour 11.18 m de long). Ce local technique abritera un transformateur qui élèvera la tension afin de pouvoir l'acheminer sur le réseau public de distribution, un local de supervision et l'emplacement dédié à ENEDIS pour le raccordement sur le réseau public de distribution
- Une voirie lourde non bitumée sera installée afin de garantir l'accès au Poste de Livraison par ENEDIS et le service de maintenance et l'accès au SDIS du département à la citerne souple ; une aire de retournement de 8 m de rayon est prévue pour permettre aux véhicules de service et de secours de faire demi-tour.
- Le chemin rural sera renforcé (non bitumé) afin de faciliter la livraison du Poste de Livraison ainsi que l'accès au SDIS, à ENEDIS et aux services de secours.

Photographie du type de centrale photovoltaïque prévue :





NTZ SOLAR

c) Raccordements

La centrale photovoltaïque sera raccordée au réseau public de distribution d'électricité. Les câbles circuleront en tranchée à 80cm de profondeur.

Aucun autre raccordement ne sera réalisé (eaux pluviales, eaux usées, téléphone, etc.).

L'eau de pluie ruissèlera le long des modules photovoltaïques vers le sol.

d) Réglementation

Une étude d'impact a été réalisée pour ce projet.

La surface imperméabilisée de ce projet est le poste de livraison d'une surface de 33m² et environ 520 m² de voirie lourde non bitumée.

- CNPN

Le site du projet n'impacte aucune espèce protégée et ne nécessite pas de demande de dérogation portant sur la destruction d'espèces ou d'habitat protégées

- Contexte hydrologique

Le site n'abrite aucun cours d'eau.

e) Accès services de secours

L'accès des services de secours se fera par le portail d'entrée à l'Est de la parcelle E2. La largeur de passage est de 6m.

f) Accès RTE

Un second accès sera aménagé sur la clôture ouest (portail largeur 6m) pour permettre l'accès à RTE sous la ligne électrique.

g) Mesures de sécurité concernant la ligne électrique RTE

- 1- Transfert des tensions dangereuses : la clôture du site sera réalisée en matériaux non conducteurs (bois, matière plastique) dans le périmètre de 18 m par rapport au massif du pylône 205.
- 2- Zone de sécurité de 5 m : une distance de sécurité de 5 m en vertical par rapport aux câbles de la ligne électrique sera impérativement respectée, conformément aux instructions de RTE ; des gabarits de passage seront implantés lors du chantier vers le pylône n° 205 ; le franchissement de l'emprise de sécurité horizontale sera interdit si la distance de sécurité des 5 m ne peut être respectée (code du travail).

